

## "Emploi tremplin" : la Ville nous prend pour des kleenex ! Un reclassement pour tous !

Cette année de nombreux collègues en dispositif "emploi tremplin" se voient recalés suite à l'entretien de fin de stage.

### L'"emploi tremplin" c'est quoi ?

Le dispositif emploi tremplin est un dispositif de reconversion des agents de la Ville suite à une incapacité de poursuivre à son poste de travail. Cela suite à un accident de travail, une maladie professionnelle ou plus souvent abimé par le travail avec le temps (par exemple les collègues des crèches, des parcs et jardins, de manière générale les personnels ouvriers et techniciens de la Ville).

La Ville de Paris comme le prévoit la loi doit donc assurer une reconversion aux agents qui se sont usés au travail. (C'est un peu la moindre des choses quand même !). Le dispositif mis en place depuis 2006 appelé "emploi tremplin" a donc officiellement pour objectif de permettre la reconversion des agents en leur permettant de passer dans la plupart des cas dans la filière administrative.

### Un dispositif lourd et inadmissible

Le dispositif est lourd pour des agents qui sont pourtant déjà fonctionnaires titulaires de la Ville : tests d'aptitudes, éventuellement cours de soutien, durant un an formation sur un poste et quelques cours dispensés, nouveaux tests écrits, un entretien oral, puis l'agent doit lui-même trouver un poste pour pouvoir bénéficier d'un détachement d'un an dans le corps des administratifs. A la suite du détachement, l'agent pourra enfin passer dans un grade d'administratif.

En réalité une sélection est faite pour limiter le nombre d'agent pouvant bénéficier d'un reclassement (la Ville ose prétendre que la limite vise à "garantir un suivi de qualité"). Le nombre de bénéficiaires est passé de 83 en 2011 à 49 en 2013.

Le stage durant lequel chaque agent a officiellement un tuteur "en charge de lui apprendre son métier", se résume simplement à travailler comme les autres agents et n'est en rien une formation.

Le fait que les agents même en ayant réussi le parcours du combattant doivent encore trouver eux-mêmes un poste en dit long sur la reconnaissance de la Ville envers les agents...

### Tremplin vers la sortie ?

Cette année, de nombreux agents ont réussi les tests écrits de fin de stage mais se sont vu notifiés après l'entretien qu'il ne pourrait pas bénéficier d'un reclassement. Ils auraient échoué à l'entretien. Celui-ci n'est pourtant même pas noté !

Cet entretien est en réalité bidon, le cas de certains collègues ayant échoué est instructif : après avoir expliqué aux responsables des emplois tremplins que le service où ils ont fait leur stage a un poste disponible et que les responsables du service veulent les garder, il leur a été répondu que dans cette situation là c'était différent et que malgré leur échec à l'entretien ils pourraient être détachés comme administratifs !

En réalité la procédure n'est qu'une sélection de plus pour pousser les collègues vers la sortie. Ceux qui échouent lors du processus de reclassement sont ensuite mis en retraite anticipée avec un traitement de quelques 600 euros par mois. La logique de la Ville est en réalité de faire des économies et de discrètement diminuer les effectifs.

### S'organiser pour ne plus se laisser faire !

Non seulement on s'use en travaillant pour la Ville, on fait des efforts pour se reconverter, repasse une année de stage durant laquelle on est corvéables et malléables mais à la fin du stage, on nous jette. Heureusement qu'officiellement la Ville parle de "priorité absolue" concernant la reconversion des agents...

